

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00973 Numéro SIREN : 409 943 818 Nom ou dénomination : A2 BUREAU

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 1357

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 19 rue de Cracovie

21850 ST APOLLINAIRE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 40994381800024

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 13 11 22 01 91		N-1 13 11 22 01 81		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CK		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	649	AG	649			
	Fonds commercial (1)	AH	20 000	AI		20 000	20 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 834	AU	5 735	3 099	1 502	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30	30	
	TOTAL (II)	BJ	29 513	BK	6 384	23 129	21 532	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 105	BY		6 105	19 792	
	Autres créances (3)	BZ	2 288	CA		2 288	1 997	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	25	CE		25	25	
DIVERS	Disponibilités	CF	8 347	CG		8 347	11 091	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	16 764	CK		16 764	32 905	
régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	46 278	1A	6 384	39 893	54 437	
envois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	30	(3) Part à plus d'un an :	CR	
clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Document communiqué en vertu de la loi n° 2022

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

VERSALYS

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 138	FB		FC	17 138	65 047	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 138	FK		FL	17 138	65 047	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17 141	65 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 298	31 405	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 649	19 563	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	154	152	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations					GA	611	504
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	3	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 715	51 627
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 574)	13 425
	PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
Produits financiers de participations (5)						GJ			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	89	98	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
Différences positives de change						GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	89	98	
CHARGES FINANCIÈRES		Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	89	98	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 485)	13 522	

A2BUREAU
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 29 rue Clément Janin 21000 DIJON 409 943 818 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Le 30 Juin 2020, à 8 heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée A2 BUREAU au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur Thierry YVRARD
Propriétaire de 498 parts
- Monsieur Jean Louis TISSOT
Propriétaire de 2 parts

La séance est présidée par Monsieur Thierry YVRARD, gérant associé, qui constate que les associés présents, possèdent 500 parts sociales sur les 500 composant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 le rapport de la gérance,
- 2 le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 3 les comptes au 31/12/2019, savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe.
- 4 le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

YT

MY

-QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie que le gérant ne perçoit plus de rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2015 ayant fait valoir ses droits à la retraite, il perçoit uniquement le remboursement des frais de déplacements et de représentation remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.

Sissot

